

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 26 JUIN 2024 A 20 H 00

-----

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 26 juin, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 juin 2024

**Présents :** DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, TABANOUX Nathalie, BIJOU Clément,

**Excusés :** AGRAFEUIL Liliane pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine  
LEYMA Cyril pouvoir à DUCENE Philippe  
DULAC Bernard pouvoir à TAULOU Patrice  
PRIAT Vanessa pouvoir à LE ROUX Joëlle  
FRANCERIES Julie pouvoir à LE ROUX Gilles  
CAILLAUD Catherine pouvoir à BIJOU Clément  
LALOT Benjamin, ORHON Damien, COLET Bastien,

**Quorum :** Avec 14 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Fonctionnement**

- Approbation du P.V du conseil municipal du 11 avril 2024
- Informations diverses
- Citoyen d'honneur

**- Economie / Finances**

- Acquisition de terrain
- Cession de terrain - régularisation
- Subventions aux associations
- Travaux

**- Ecole-Cantine**

- Repas cantine
- Tarifs cantine
- Tableau des effectifs

**- Voirie**

- Résultat appel d'offres voirie
- Compte rendu de décision du maire

#### **- Tourisme - culture - animation**

- Convention BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt)
- Ludothèque
- Convention association Confluences des Arts et des Savoirs (opéra)

#### **- Foires et Marchés**

- Don APVT
- Marchés d'été

#### **- Intercommunalité**

- SDE 24
- Agglomération du Grand Périgueux
  - \* Assainissement : travaux de modernisation station de Sainte-Alvère :
    - Cession de terrain
  - \* SPANC
  - \* Transfert de compétence village-vacances à la commune de Sorges et Ligeux
  - \* Durestal devoir de mémoire

## **I FONCTIONNEMENT**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024**

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **Informations**

#### **Inauguration plaine de jeux**

Le Maire informe le conseil municipal qu'après le pumtrack, l'implantation du minigolf au stade de Sainte-Alvère sera bientôt terminée.

Le stade est maintenant bien pourvu en propositions d'activités physiques et sportives et le Maire indique qu'il a obtenu l'accord de Manon HOSTENS, sportive de haut niveau, championne du monde plusieurs fois en kayak, pour être marraine de cette plaine de jeux. L'inauguration pourrait avoir lieu fin septembre 2024.

#### **Le point sur les activités passées : Animations**

Le Maire et les Maires délégués font un bilan des activités menées depuis la dernière séance du conseil municipal :

\* 2 mai : soirée conte /jazz à la salle culturelle de Cendrieux en partenariat avec l'Agora de Boulazac

\* 4 mai : inauguration de l'espace Raymond TAULOU à Cendrieux.

L'inauguration n'ayant pu se faire auparavant en raison du Covid, une plaque nommant l'espace Mairie-bibliothèque-ludothèque et salle polyvalente Raymond TAULOU a pu être apposée. Elle a été dévoilée par Madame Renée TAULOU, épouse de Monsieur Raymond TAULOU qui fut maire de Cendrieux pendant 30 ans, de 1965 à 1995.

\* 19 mai : dans le cadre de la fête des Bâtons, une journée portes ouvertes était organisée à la bibliothèque de Ste Alvère avec exposition d'œuvres de Bernard MANCIET, poète occitan : livres, gravures et photos. Le Maire a rappelé les séjours de Bernard MANCIET à Sainte-Alvère, "aux Massus" où il aimait écrire et qu'il a laissé son nom au jardin de la mairie de Sainte-Alvère.

\* 15 juin : découverte des fouilles archéologiques aux abords des vestiges du château de Sainte-Alvère dans le cadre des journées de l'archéologie.

Le Maire avait invité Madame Natacha SAUVAITRE, Archéologue chez HADES, Responsable du chantier de Sainte-Alvère, à assurer toute la journée du 15 juin des visites du chantier des fouilles aux abords des vestiges de la Tour du château.

Ce chantier des fouilles est maintenant terminé. Il a été effectué dans le cadre d'une opération

de mise en valeur des vestiges du château, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet Philippe DANGLES architecte et sous le contrôle scientifique du service Régional de l'archéologie de Nouvelle-Aquitaine.

Ces vestiges feront l'objet d'une préservation par "cristallisation".

\* 15 juin : opérations sportives

- Opération "L'agglo joue les jeux"

Dans le cadre des animations "L'agglo joue les jeux olympiques", une randonnée commentée de la boucle des truffières a eu lieu avec étape sur une truffière à Lentignac et une autre dans le hameau du Falgueyret.

- Opération Handisport

L'institut des papillons blancs avait organisé un match de football handisport au stade de Sainte-Alvère ; animation qui a connu un succès important.

\* Animations Biodiversité et développement durable

- Dans le cadre de l'opération "Atlas de la biodiversité", l'agglomération du Grand Périgueux avait organisé une animation sur le sujet aux jardins es Liens.

- Sur le même thème, le Maire indique que suite aux travaux sur le Verdançon à Saint-Laurent des Bâtons, le cours du ruisseau a retrouvé un écoulement favorable et bénéfique pour la biodiversité avec la réapparition de libellules...

\* Les liens intergénérationnels

Joëlle LE ROUX et Cécile ESCARMANT chargées du développement des liens intergénérationnels font part de leur feuille de route 2024 :

- des repas organisés dans les deux cantines avec les personnes âgées 4 fois par année scolaire,

- des correspondances entre enfants et seniors qui se développent et fonctionnent bien.

- la participation des aînés au carnaval des enfants à Cendrieux,

- invitation des seniors au spectacle de fin d'année des écoles,

- À venir : goûter de fin d'année et distribution des cadeaux de Noël à l'attention des aînés.

### **Nomination d'un Citoyen d'Honneur**

Le Maire rappelle les commémorations des 21 et 23 juin organisées à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire des événements du 21 juin 1944 de Mouleydier à Sainte-Alvère.

Monsieur Fernand DEMAY, qui vient d'avoir 100 ans, est un ancien résistant qui peut encore témoigner de ces tragédies et rappeler l'importance de la Résistance à Durestal notamment et du devoir de mémoire à perpétuer. De plus, il a longtemps été Président de l'Association des Anciens Combattants et victimes de guerre à la section de Sainte-Alvère (UPMRAC).

Le Maire propose donc de le nommer Citoyen d'Honneur de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal nomment Monsieur Fernand DEMAY Citoyen d'Honneur de Sainte-Alvère, commune de Val de Louyre et Caudeau.

## **II ECONOMIE FINANCES**

### **Cession de terrain Madame BABILAS**

Le Maire rappelle la délibération en date du 29 septembre 2021 par laquelle il était convenu que Madame BABILAS cède à la commune, la parcelle sise à Sainte-Alvère section AV n°457. Cette cession, pour l'euro symbolique, était assortie d'une condition : la commune devait remplacer le portail par un muret et fermer le mur existant entre son terrain situé section AV n°168 et la parcelle AV n°457.

Ces travaux ont été réalisés, Madame BABILAS confirme donc son accord.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme donc sa décision d'acquiescer à Madame Nicole BABILAS la parcelle section AV n°457 pour l'euro symbolique.

### **Acquisition chemin du Renard**

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'une portion de terrain sur la parcelle de Monsieur ADAMS, section AD n°138 pour régulariser la fréquentation publique sur ce chemin, nommé chemin du Renard.

Après discussions avec le propriétaire et délimitation du chemin sur site par un géomètre, il s'avère que le chemin a :

- une emprise de 388 m<sup>2</sup> sur la parcelle AD n°138 de Monsieur ADAMS le long des parcelles AD n°136 et 137,

- et une emprise de 9m<sup>2</sup> sur la parcelle AD n°136 de Monsieur O'HARA.

Les deux propriétaires acceptent de céder le terrain permettant de régulariser l'assiette du chemin du Renard pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'acquisition de ce chemin pour l'euro symbolique et remercie Monsieur ADAMS et Monsieur O'HARA. Ce chemin devient donc le chemin rural officiellement.

En conséquence, le conseil municipal décide que le projet initial d'élargir le chemin rural le long de la parcelle AD n°134 est abandonné.

### **Vente de terrain - FEDD**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 11 avril dernier par laquelle la commune acceptait de céder à la FEDD les parcelles nécessaires à l'extension de l'entreprise, en nommant les parcelles : AH n° 406, 409, 398 et 386, pour la somme de 60 540,00 €uros.

Cependant le notaire de l'acquéreur avait oublié de citer la parcelle 407 qui devait être incluse dans le lot. Or cette parcelle est traversée par un chemin, rural sur une première portion puis d'usage sur l'autre partie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à la FEDD la parcelle AH n°407, déduction faite de la portion de chemin qui la traverse et dont la numérotation est en cours suite au passage d'un géomètre, et décide que le prix de la cession de cette parcelle est inclus dans le prix de la vente fixé par le Conseil Municipal le 11 avril 2024, soit 60 540,00 €.

### **Subventions associations**

Né participent pas au vote pour cette délibération Mmes Cécile ESCARMANT, Joëlle LE ROUX, Carole CHAUMETON, Michèle BALAINE, Nathalie TABANOUX et M. Clément BIJOU membres d'une des associations concernées par une demande.

Le Maire indique lors du vote des budgets qu'une enveloppe globale a été votée pour les associations. Il convient maintenant au vu des demandes reçues, d'attribuer nominativement les subventions. Il précise que l'attribution des subventions est réglementée et que le paiement sera subordonné pour chaque association au respect des règles figurant sur le formulaire officiel de demande (n°12156\*06) et notamment de la souscription au CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Il présente le tableau des propositions de subventions 2024 pour les associations, adopté à l'unanimité. Il est également décidé de reporter à octobre certaines demandes pour lesquelles il manque des éléments.

*Tableau en annexe 1*

### **Travaux d'investissement en cours**

Le Maire présente le tableau des subventions notifiées à la commune. A ce jour pour l'année 2024, elles s'élèvent à 441 640,00 €.

Monsieur Alain LANGLAIS fait un point sur les travaux en cours.

#### Travaux terminés :

- \* Démolition de la maison place du Château avec conservation du mur arrière et du mur mitoyen de la poterne. L'espace ainsi ouvert sera aménagé en jardin médiéval.
- \* L'élargissement du chemin du Maine après procédure d'acquisition du terrain.
- \* Le mini-golf à Sainte-Alvère, espace de jeux qui vient compléter les installations déjà existantes : jeux pour jeunes enfants, Pumptrack, plateforme multi sports, court de tennis et stade de football.
- \* La mise en place de vitraux à la chapelle Saint-Maurice.

Les conseillers municipaux étaient invités avant la réunion officielle du conseil municipal à venir découvrir ces vitraux, imaginés, réalisés et posés par un artiste, maître verrier au Bugue : Ferhat MAHMOUDI ; une belle œuvre d'art qui met encore un peu plus la chapelle en valeur.

#### Travaux en cours :

- \* Travaux de préservation et consolidation du mur de la maison SMIRNOFF  
L'architecte, le cabinet Alain DE LA VILLE et l'entreprise MORON se sont mis d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour cette opération de préservation du mur.  
Les travaux devraient commencer début juillet.
- \* Le relais d'hébergement de Saint-Laurent des Bâtons  
L'avancement du chantier suit son cours. Monsieur LANGLAIS souligne le sérieux des entreprises et le soin apporté au réemploi des matériaux lorsque cela est possible.
- \* Le remplacement de l'éclairage du stade de Cendrieux par des Led.  
Après réalisation de l'étude, les travaux de modifications de cet éclairage sont programmés pour le mois de juillet.
- \* Toiture de l'église de Saint-Laurent des Bâtons, 2<sup>ème</sup> moitié  
Ces travaux doivent reprendre en septembre et se terminer avant la fin de l'année 2024. Il est rappelé que ce chantier a pris beaucoup de retard en raison de l'indisponibilité de l'entreprise retenue qui a dû donner la priorité aux toitures grêlées de Ribérac.

#### Mini-golf – Tarifs

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement d'un mini-golf au stade de Sainte-Alvère seront bientôt terminés.

Il y a lieu de définir les modalités d'utilisation de ce terrain. Il propose une utilisation gratuite du parcours. Les utilisateurs ont le choix d'apporter ou non leurs clubs et balles pour y jouer. Le bar-tabac de Sainte-Alvère accepte d'assurer le prêt de matériel (clubs + balles), mis à disposition par la mairie, aux personnes qui n'en disposent pas.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe ainsi les tarifs :

- Utilisation du parcours du mini-golf gratuite,

Il sera demandé :

- une contribution de 2 € par personne (par joueur) qui sera encaissée et conservée par le bar-tabac qui va assurer ce service de gestion du prêt des clubs et balles,
  - une caution de 40 € par club et balle qui sera déposée au bar et rendue au retour du matériel,
- Si le matériel n'est pas rendu ou rendu endommagé, la caution sera conservée au profit de la commune pour assurer le remplacement des équipements.

Le conseil municipal remercie les gérants du bar-tabac pour le service-rendu.

### **III ECOLE-CANTINE**

#### **Tableau des effectifs**

Le Maire indique que quelques modifications des emplois du temps interviendront à la rentrée : augmentation du temps de travail de la cantinière de Sainte-Alvère, et remplacement d'un agent contractuel ; aménagements divers pour le bon fonctionnement de l'école.

Le Maire est autorisé à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **Nouvelle cuisine à Sainte-Alvère**

Madame Marie-Christine BENCHAREL relate le bon fonctionnement de la cantine de Sainte-Alvère, transformée pour permettre la fabrication des repas sur place. Elle a accompagné les premiers jours la cuisinière Magali, qui a par ailleurs suivi une formation au restaurant scolaire de Vergt. Ce nouveau fonctionnement a commencé le 10 juin.

Avec Sandrine à Cendrieux et Magali à Sainte-Alvère, elle a créé un groupe de travail pour un fonctionnement harmonieux des deux cantines avec réalisation de repas largement bio et locaux pour le plaisir et la santé des enfants : producteurs locaux et épicerie des villages. Elle présente à l'écran les menus des 1<sup>ères</sup> semaines.

#### **Tarifs cantine-garderie**

Madame Carole CHAUMETON rappelle les tarifs cantine, garderie et accueil périscolaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la cantine et 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la garderie périscolaire.

Des efforts sont faits pour gérer au mieux les achats, mais l'inflation très importante nécessite d'augmenter le prix de ces services. Le Maire rappelle que le prix payé par les familles pour la cantine est très en dessous du prix de revient des repas.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les tarifs suivants avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

#### **Tarifs cantine**

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Prix du repas au 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>
De 0 à 370	<b>2,75 €</b>
De 371 à 570	<b>2,85 €</b>
De 571 à 690	<b>2,97 €</b>
De 691 à 800	<b>3,01 €</b>
De 801 à 960	<b>3,12 €</b>
De 961 à 1170	<b>3,23 €</b>
De 1171 à 1500	<b>3,33 €</b>
Plus de 1500	<b>3,45 €</b>
Non fourni	<b>3,55 €</b>
Adulte	<b>6,25 €</b>

## Tarifs accueil garderie et périscolaire

<b>QUOTIENT FAMILIAL</b>	<b>Prix au 1<sup>er</sup> septembre 2024</b>	
	<b>FORFAIT MATIN</b>	<b>FORFAIT SOIR</b>
De 0 à 370	<b>1,17 €</b>	<b>1,72 €</b>
De 371 à 570	<b>1,28 €</b>	<b>1,82 €</b>
De 571 à 690	<b>1,40 €</b>	<b>1,99 €</b>
De 691 à 800	<b>1,50 €</b>	<b>2,04 €</b>
De 801 à 960	<b>1,62€</b>	<b>2,14 €</b>
De 961 à 1170	<b>1,72 €</b>	<b>2,19 €</b>
De 1171 à 1500	<b>1,77 €</b>	<b>2,25 €</b>
Plus de 1500	<b>1,82 €</b>	<b>2,30 €</b>
Non fourni	<b>1,88 €</b>	<b>2,37 €</b>

### **ALSH vacances – occupation des locaux scolaires**

Le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à Sainte-Alvère avec l'élu de l'agglomération du Grand Périgueux en charge des centres de loisirs, les responsables administratifs du service enfance et des parents qui avaient sollicité cette rencontre.

En effet, tous les enfants ne peuvent être accueillis au centre de loisirs de Sainte-Alvère les mercredis et pendant les vacances, les places étant limitées, ce qui pose problème aux parents qui travaillent.

Les services de l'agglomération ont exposé que cette limitation était due au manque de personnel d'une part et au manque d'espace si on voulait accueillir plus d'enfants pendant les vacances d'autre part.

Depuis, l'ALSH a pu trouver du personnel, ce qui permettra d'accueillir plus d'enfants pendant les vacances si la commune accorde plus de surface à l'école de Sainte-Alvère.

Le Maire propose de contacter la directrice d'école pour trouver un accord en ce sens et de concrétiser l'accord par un avenant à la convention d'utilisation des locaux scolaires par l'ALSH de l'agglomération du Grand Périgueux.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition et mandate le Maire pour signer l'avenant avec le Grand Périgueux.

## **IV VOIRIE**

### **Appel d'offres – Travaux de voirie**

Monsieur Patrice TAULOU indique que suite à l'appel d'offres pour les travaux de voirie 2024, c'est l'entreprise BELLOT qui a été retenue pour un montant de 125 826,36 € TTC.

Les travaux retenus avaient été listés lors du précédent conseil. Ils débiteront début juillet.

### **Compte rendu de décision du Maire**

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art. L212-22 du CGCT).

Par décision en date du 28 mai 2024, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres, pour des travaux de voirie 2024, il a retenu l'entreprise BELLOT pour un montant de 125 826,36 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette information.

## **V TOURISME-CULTURE-ANIMATION**

### **Bibliothèques - Convention BDP**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu avec Madame Nadine ROUCHON, responsable administrative des bibliothèques, Madame Marion LARGUERRE, Directrice de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) et Madame Julie NAUDET, responsable du service nord Dordogne.

Elles ont exposé le nouveau plan départemental de la lecture publique 2023-2028 qui définit les orientations choisies en matière de lecture publique dans le Département. La dernière convention de partenariat étant échue, la BDP en propose une nouvelle aux élus.

Le service principal est le prêt d'ouvrages mais la BDP assure aussi des formations à destination du personnel et des salariés ainsi qu'un accompagnement à l'amélioration des lieux.

La commune de Val de Louyre et Caudeau rentre dans les critères retenus pour adhérer à la nouvelle convention : achats d'ouvrages, horaires, animations...

Le Maire fait cependant part de son regret sur le fonctionnement de la navette : à partir de juillet 2024, ce service de prêt à la demande qui fonctionnait entre la BDP et la commune ne s'arrêtera plus hebdomadairement à Sainte-Alvère mais à Vergt.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la nouvelle convention proposée par la BDP.

### **Confluence des arts et des savoirs – convention 2024-2025**

Le Maire expose au conseil municipal que le calendrier de la saison 2024-2025 pour la retransmission d'opéras par l'association Confluence des arts et des savoirs a été validée dans la programmation de la salle culturelle André Malraux.

En accord avec l'association, il a été proposé que les services de la commune se chargent d'une partie de l'entretien des locaux après le passage de chaque animation. Il convient d'en fixer les modalités et le tarif par convention.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe à 50 € la soirée opéra de l'association Confluence des arts et des savoirs et précise que les modalités seront précisées par convention.

### **Ludothèque**

Carole CHAUMETON expose le fonctionnement de la ludothèque qu'elle anime désormais le 3<sup>ème</sup> mercredi après midi de chaque mois.

Le démarrage est prometteur.

### **Galerie d'art**

La galerie d'art, place du château a pris ses quartiers d'été. Une sculpture d'Ariel ELIZONDO, belle œuvre d'art installée pour la saison estivale devant la galerie vous invite à y entrer.



## **VI FOIRES ET MARCHES**

### **Don APVT**

Le Maire donne lecture de la proposition de l'APVT : Association pour la Promotion et la Valorisation de la Truffe présidée par Madame Marie-Jeanne MAXIME, de faire le don à la commune de cinq balances et d'une sous-videuse.

Elles se rajouteront aux six balances de la commune, sachant qu'elles sont toutes utilisées à chaque marché d'hiver pour un fonctionnement optimum de celui-ci. La sous-videuse est utile aux acheteurs qui souhaitent emballer leurs truffes à l'achat.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le don de l'APVT : cinq balances et une sous-videuse et remercie l'association.

### **Marchés aux truffes**

Madame Marie-Christine BENCHAREL rappelle que le marché aux truffes d'été a commencé le 10 juin et que les apports sont honorables : 18 kg en trois marchés et que tout est vendu rapidement.

Le prix moyen est de 100 € le kilo.

### **Marchés de producteurs et marché d'été**

Depuis le 17 juin, le marché d'été s'est installé rue de la République vers la station-service.

Les producteurs locaux et de pays sont aussi revenus avec leurs produits de saison.

## **VII INTERCOMMUNALITE**

### **Assainissement collectif : cession de terrains**

Monsieur Alain LANGLAIS expose au conseil municipal le projet d'extension et de modernisation de la station d'épuration de Sainte-Alvère par l'agglomération du Grand Périgueux qui en a la compétence. Ce projet leur a été présenté au cours d'une réunion de tous les services et partenaires concernés. Pour ce projet, l'agglomération doit acquérir trois parcelles situées à proximité de la station d'épuration dont une appartient à la commune et une autre est en cours d'acquisition par la commune.

Le Maire propose au conseil municipal de revendre le terrain en cours d'acquisition au prix d'achat, soit 10 € le m<sup>2</sup> et de céder pour l'euro symbolique le terrain appartenant à la commune, pour ce projet nécessaire au bon fonctionnement du service assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de céder à l'agglomération du Grand Périgueux pour le projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Sainte-Alvère :

\* le terrain en cours d'acquisition sis section AW n°193 d'une superficie de 1 739 m<sup>2</sup>, au prix de 10 € le m<sup>2</sup>,

\* le terrain sis section AW n°194 d'une superficie de 1 637 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

### **Réhabilitation d'assainissement individuel et autorisation exceptionnelle de déversement au fossé**

Monsieur Gilles LE ROUX, Maire délégué de Cendrieux expose qu'il a eu, via l'agglomération du Grand Périgueux, une demande de déversement d'eaux usées après traitement par un système d'assainissement autonome, dans un fossé communal.

La règle en la matière est stricte et le déversement de telles eaux ne doit être autorisé qu'à titre dérogatoire. Il propose de se baser sur la législation qui définit les conditions possibles du déversement et qu'un arrêté individuel soit pris pour répondre à chaque demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition pour les constructions existantes uniquement et que chaque demande de rejet devra au préalable être soumise à la commune, qui émettra un avis sous la forme d'un arrêté municipal. Cette demande devra impérativement être accompagnée de l'étude des différentes possibilités de dispersion des effluents traités, démontrant que le rejet du trop-plein après drainage dans un milieu hydraulique superficiel s'avère être la seule solution technique envisageable. Les demandes devront être validées par SPANC du Grand Périgueux.

### **Transfert de compétence du Village Vacances à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord**

Le Maire expose au conseil municipal que l'agglomération du Grand Périgueux a validé par délibération en date du 28 mars 2024, le transfert de compétences du Village Vacances à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord.

Le conseil municipal de chaque commune est invité à se prononcer sur cette décision qui entraîne une modification statutaire.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de compétence du Village Vacances à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord et la modification statutaire qui en découle,

### **Bilan énergétique SDE 24**

Le Maire rend compte d'une étude « Bilan énergétique » de la commune réalisée par le SDE 24. Cette étude montre que la commune réduit sa consommation énergétique grâce aux efforts fait par chacun et aux mesures et travaux réalisés pour les économies d'énergie.

Malheureusement, en raison du coût de l'électricité, les dépenses n'ont pas suivi cette même courbe. Les efforts faits ont permis de limiter les dépenses dans ce domaine.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22 h 01

Le Maire,

La secrétaire,

Philippe DUCENE

Michèle BALAINE

# Subventions aux associations 2024

Annexe1 au PV de la séance du conseil municipal en date du 26 juin 2024

	2024
Secours Catholique	170,00 €
SPA Convention cotisation	1 610,00 €
Prévention Routière	75,00 €
Croix Rouge	170,00 €
Gymnastique Volontaire	Pas de demande voire ligne suivante 0 €
Culture et Loisirs Alvèrois	500,00 €
Les Amis de l'Ecole de N'DONDOL	500,00 €
Ligue contre le cancer	220,00 €
UPMRAC Ste-Alvère Anciens combattants	290,00 €
Donneurs de sang	165,00 €
Fondation du Patrimoine cotisation	120,00 €
Souvenir Français cotisation	150,00 €
Les P'tits Mélanos Budget école	septembre
Les Bastonnades	1 600,00 €
Comité des fêtes St Laurent des Bâtons	700,00 €
Asso la Ronde des Crayons	0 €
Asso Je suis la piste Francis COLLIE	300,00 €
Musée Napoléon	750,00 €
Comité des fêtes Cendrieux	2 300,00 €
Anciens Combattants Cendrieux	85,00 €
La Clé	200,00 €
Club du Temps Libre Cendrieux	600,00 €

## Subventions aux associations 2024 (Suite)

	2024 VDLC
Les Archers Si siège à Val de Louyre et Caudeau	Septembre
SOS chats libres	Septembre
La Fête de la Fraise	Septembre
Sprinter club de Cendrieux	500,00 €
Terre en fête	0 €
Musique en Périgord blanc	Septembre
All Boards Family	300,00 €
Elèves musique conservatoire	100 € / élève

*Subventions allouées sous réserve d'animations effectives et de justificatifs fournis*